

Une étude



pour



# Regard des habitants et des commerçants sur la Zone à Trafic Limité envisagée au centre de Paris

**Juillet 2021**

---

Jean-Daniel Lévy, Directeur délégué – Stratégies politiques et d'opinion

Pierre-Hadrien Bartoli, Directeur des études politiques au Département Politique – Opinion

Rosalie Ollivier, Chargée d'études au Département Politique – Opinion



# Sommaire

<b>Méthodologie d'enquête</b>	<b>P.3</b>
<b><u>PARTIE I – Grand public</u></b>	<b>P.5</b>
<b>Les VTC, partie intégrante de l'offre de transports parisienne</b>	<b>P.6</b>
<b>Un regard mitigé sur la mise en place d'une Zone à Trafic Limité au centre de Paris</b>	<b>P.13</b>
<b>Un regard favorable à l'inclusion des VTC dans la Zone à Trafic Limité envisagée</b>	<b>P.17</b>
<b><u>PARTIE II – Commerçants</u></b>	<b>P.23</b>
<b>Les commerçants, sceptiques quant à la mise en place d'une Zone à Trafic Limité au centre de Paris</b>	<b>P.24</b>
<b>Des commerçants très disposés à l'inclusion des VTC dans la Zone à Trafic Limité envisagée</b>	<b>P.28</b>

# Méthodologie d'enquête

Enquête double cible réalisée du **22** au **29 juin** 2021.



Enquête **grand public** réalisée **en ligne**



Échantillon de **852** personnes représentatif des habitants de Paris et de la petite couronne âgés de 18 ans et plus.



Méthode des quotas et redressement appliqués aux variables suivantes : **sexe**, **âge**, **catégorie socioprofessionnelle** et **département de résidence** de l'interviewé(e).



Enquête auprès des **commerçants du centre de Paris** réalisée **par téléphone**



Échantillon de **155** commerçants du centre de Paris (dans le périmètre de la future ZTL).



Méthode des quotas et redressement appliqués aux variables suivantes : **type de commerce**, **nombre de salariés** et **arrondissement**.



Aide à la lecture des résultats détaillés :

- Les chiffres présentés sont exprimés en pourcentage.
- Les chiffres en italique sont ceux qui apparaissent significativement au-dessus de la moyenne.
- Dans le cadre de ce rapport, les « habitants » désignent les habitants de Paris et de sa petite couronne.

# Intervalle de confiance

L'intervalle de confiance (parfois appelé « marge d'erreur ») permet de déterminer la confiance qui peut être attribuée à une valeur, en prenant en compte la valeur observée et la taille de l'échantillon. Si le calcul de l'intervalle de confiance concerne les sondages réalisés avec la méthode aléatoire, il est communément admis qu'il est proche pour les sondages réalisés avec la méthode des quotas.

Taille de l'échantillon	5% ou 95%	10% ou 90%	20% ou 80%	30% ou 70%	40% ou 60%	50%
100 interviews	4,4	6,0	8,0	9,2	9,8	10
200 interviews	3,1	4,3	5,7	6,5	6,9	7,1
300 interviews	2,5	3,5	4,6	5,3	5,7	5,8
400 interviews	2,2	3,0	4,0	4,6	4,9	5,0
500 interviews	2,0	2,7	3,6	4,1	4,4	4,5
600 interviews	1,8	2,4	3,3	3,8	4,0	4,1
800 interviews	1,5	2,1	2,8	3,2	3,4	3,5
1 000 interviews	1,4	1,8	2,5	2,9	3,0	3,1
2 000 interviews	1,0	1,3	1,8	2,1	2,2	2,3
3 000 interviews	0,8	1,1	1,5	1,7	1,8	1,8
4 000 interviews	0,7	0,9	1,3	1,5	1,6	1,6
6 000 interviews	0,6	0,8	1,1	1,3	1,4	1,4



# **PARTIE I**

## **GRAND PUBLIC**



# Les VTC, partie intégrante de l'offre de transports parisiennes

# Une nette majorité des utilisateurs déclare avoir recours aux VTC pour circuler dans le centre de Paris

À quelle fréquence utilisez-vous des VTC pour vous rendre ou pour vous déplacer dans le centre de Paris (c'est-à-dire dans les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements) ?

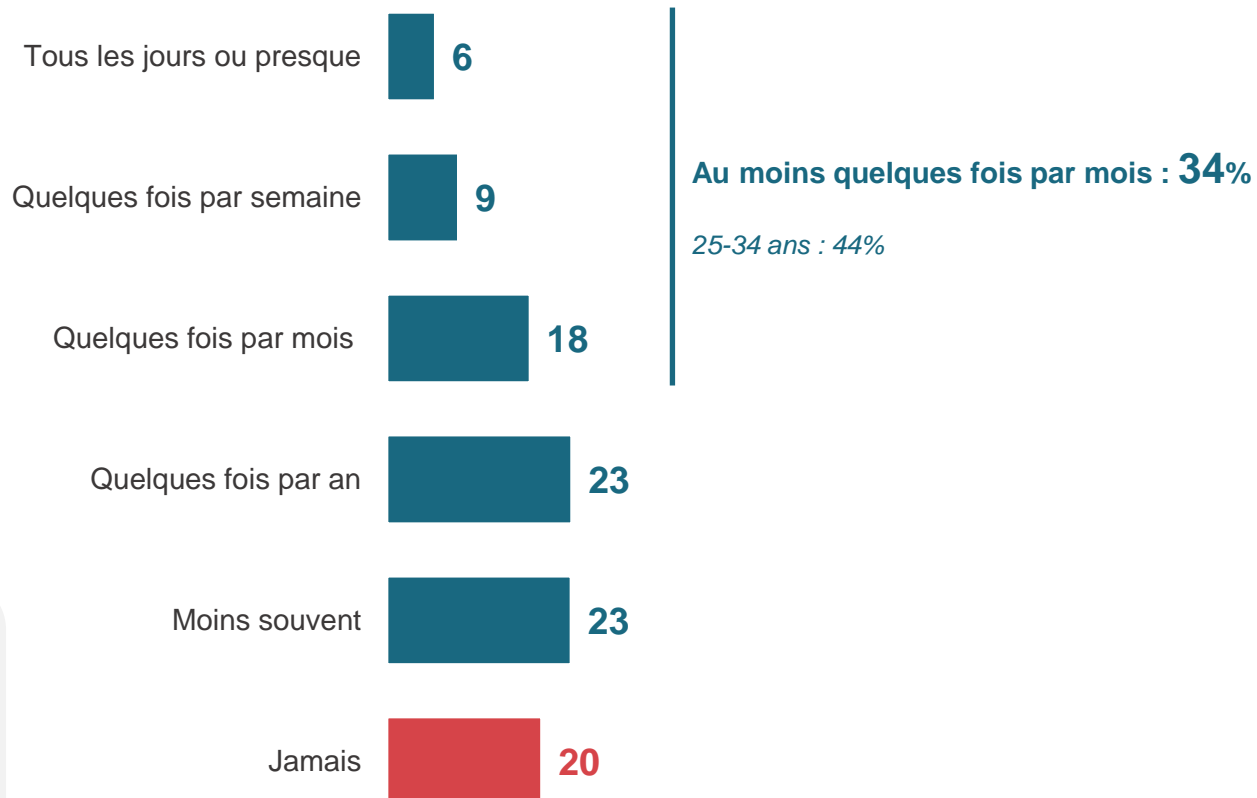
- Aux habitants utilisant les VTC, en % -

Grand public



Au total, **80%** des utilisateurs déclarent circuler en VTC dans le centre de Paris

25-34 ans : 92%



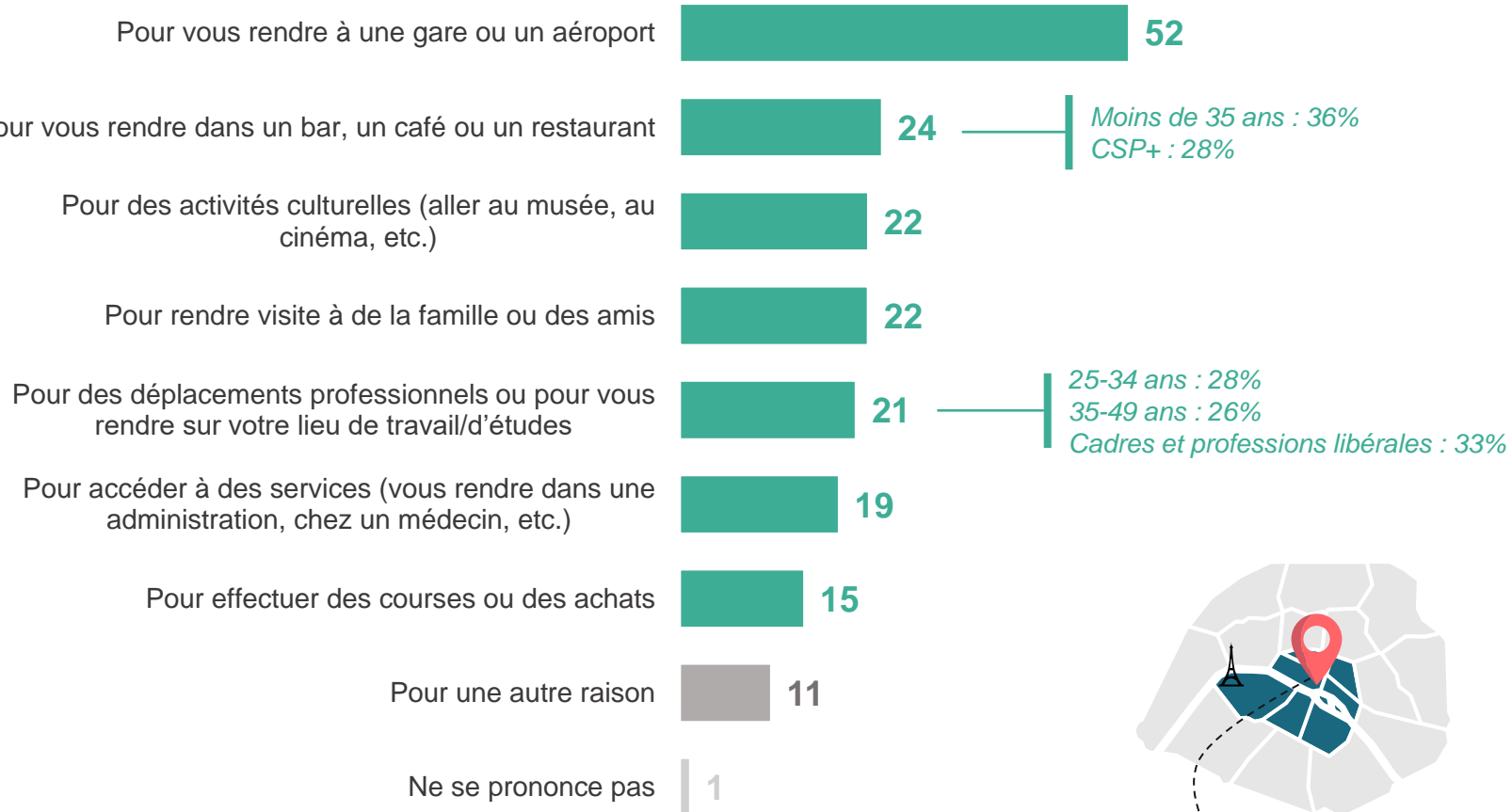
# Aux yeux des Parisiens et habitants de la petite couronne, les VTC dans le centre de Paris sont principalement utiles pour atteindre une gare ou un aéroport, mais également pour se rendre dans des lieux de convivialité ou des lieux culturels

Quelles sont les principales raisons pour lesquelles vous utilisez ou pourriez utiliser un service VTC pour vous déplacer au départ ou à destination du centre de Paris (c'est-à-dire dans les 1er, 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème et 7ème arrondissements) ? *Plusieurs réponses possibles*

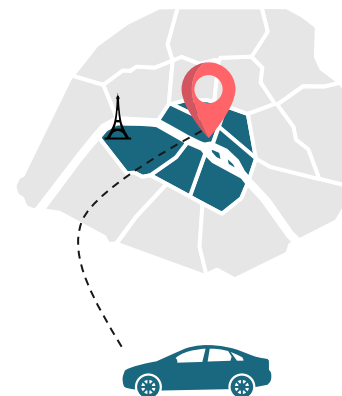
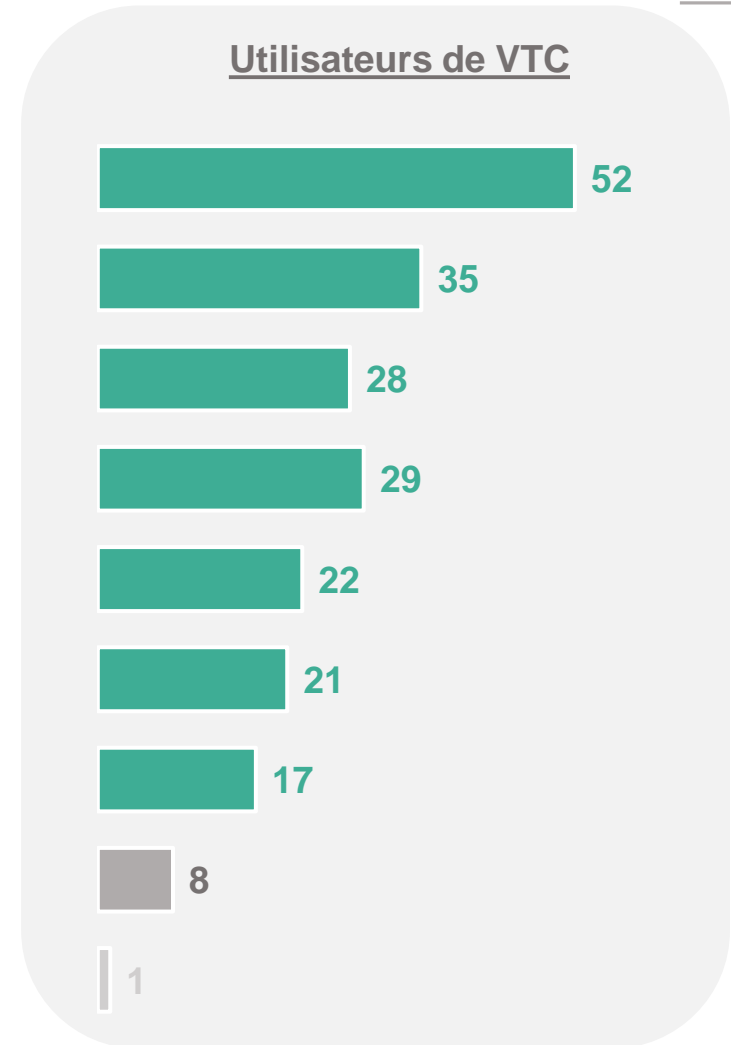
- Aux habitants, en % -

Grand public

## Tous les habitants



## Utilisateurs de VTC





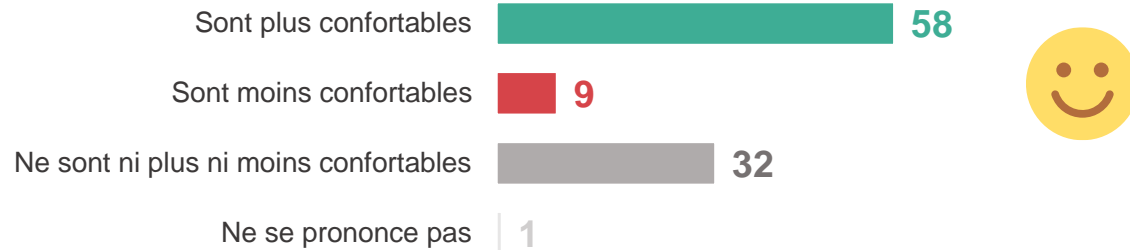
# Comparativement aux autres modes de transports, les habitants de Paris et de la petite couronne associent les VTC à un plus grand confort et dans une moindre mesure à une meilleure sécurité et une plus grande disponibilité

Selon vous, pour circuler dans le centre de Paris et par rapport aux autres modes de transport, diriez-vous que les VTC ... que les autres modes de transport ?

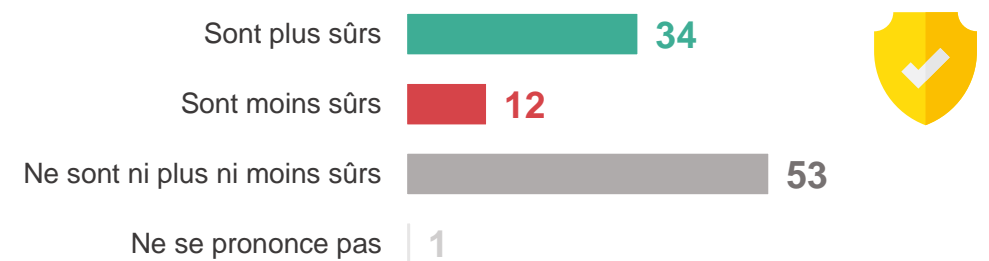
- Aux habitants, en % -

Grand public

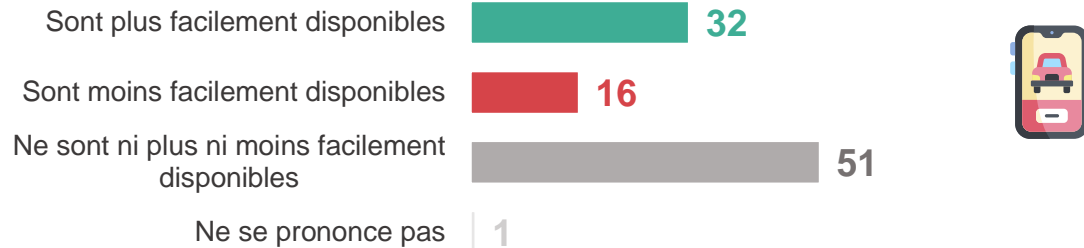
## Confort



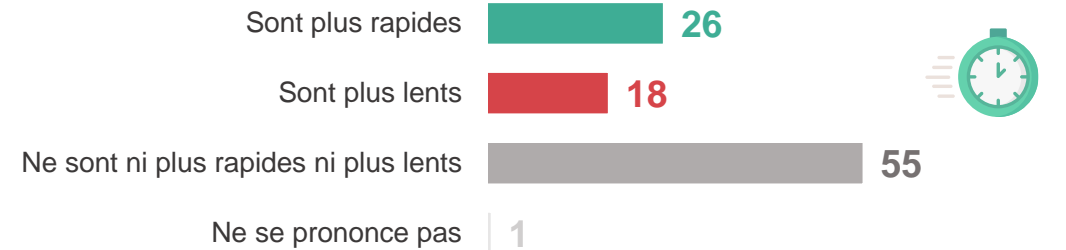
## Sécurité



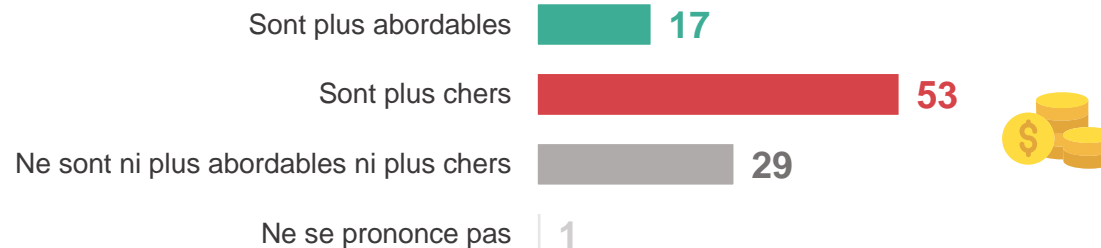
## Disponibilité



## Rapidité



## Prix



Les moins de 35 ans se montrent plus enclins à attribuer la plupart des qualités aux VTC plus qu'aux autres modes de transports, à l'exception de la dimension du prix

# Systématiquement, les utilisateurs attribuent aux VTC plus d'avantages comparatifs que le reste de la population, quelle que soit la dimension considérée

Selon vous, pour circuler dans le centre de Paris et par rapport aux autres modes de transport, diriez-vous que les VTC ... que les autres modes de transport ?

- Aux habitants utilisant les VTC, en % -

Grand public



## Utilisateurs des VTC :

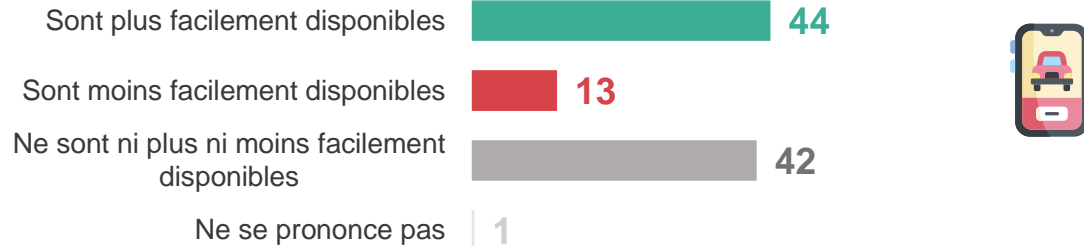
### Confort



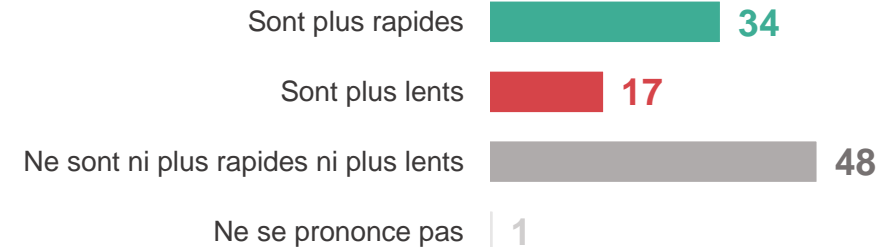
### Sécurité



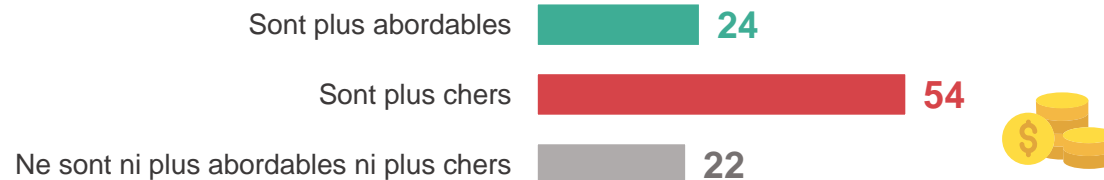
### Disponibilité



### Rapidité



### Prix



## Comme alternative aux transports en commun, les VTC apparaissent comme une option envisagée au même titre que la voiture personnelle ou le taxi

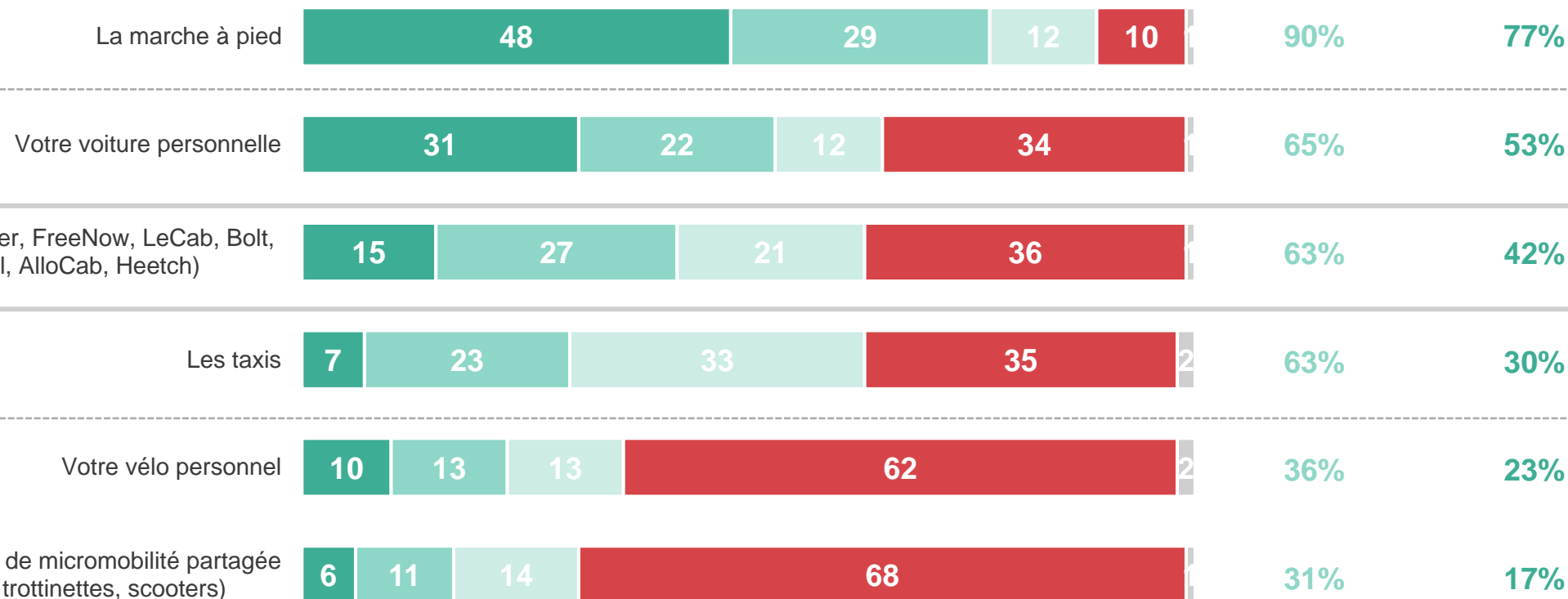
Lorsque les transports en commun ne sont pas disponibles (par exemple la nuit ou dans des zones non desservies), à quelle fréquence utilisez-vous chacun des modes de transport suivants comme alternative ?

- Aux habitants utilisant les transports en commun, en % -

Grand public



Au moins rarement  
Dont : Souvent ou de temps en temps



■ Souvent ■ De temps en temps ■ Rarement ■ Jamais ■ Ne se prononce pas

# 7 utilisateurs de VTC sur 10 déclarent parfois partager leur trajet avec d'autres personnes dont 44% souvent ou de temps en temps

Lorsque vous utilisez des VTC, à quelle fréquence vous arrive-t-il de partager le trajet avec d'autres personnes (que vous les connaissiez ou non) ?

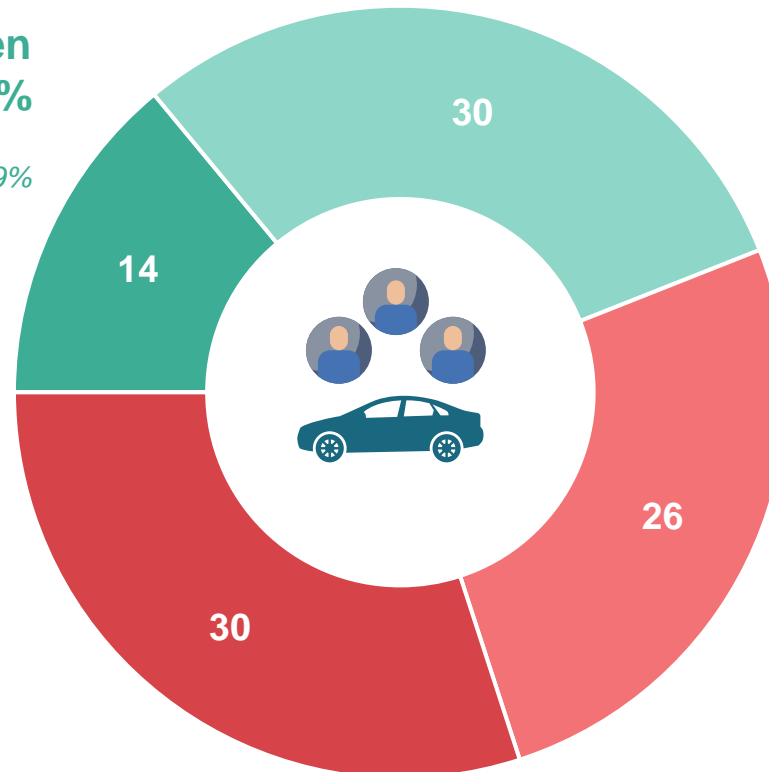
- Aux habitants utilisant les VTC, en % -

Grand public



**Souvent ou de temps en temps : 44%**

*Moins de 35 ans : 59%*



**Rarement ou jamais : 56%**

*50 ans et plus : 75%*

Au total, **70%** des utilisateurs déclarent partager leur trajet en VTC au moins rarement

*Moins de 35 ans : 88%*

■ Souvent    ■ De temps en temps    ■ Rarement    ■ Jamais



# **Un regard mitigé sur la mise en place d'une Zone à Trafic Limité au centre de Paris**

# La population exprime un avis mitigé quant à la mise en place éventuelle d'une zone à trafic limité au cœur de Paris : 54% y voient une bonne chose et 46% une mauvaise chose

Selon vous, serait-ce une bonne ou une mauvaise chose que cette zone à trafic limité (ZTL) soit mise en place ?

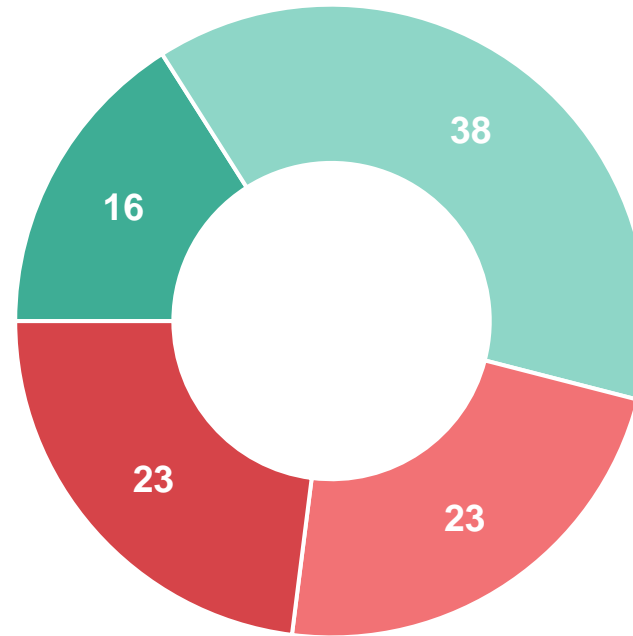
- Aux habitants, en % -

Grand public



**Bonne chose : 54%**

*Moins de 35 ans : 66%*  
*Parisiens intra-muros : 60%*  
*CSP- : 60%*



**Mauvaise chose : 46%**

*50 ans et plus : 56%*  
*Habitants de petite couronne : 50%*  
*CSP+ : 52%*

- Une très bonne chose
- Une plutôt bonne chose
- Une plutôt mauvaise chose
- Une très mauvaise chose

Question présentée après la mise à niveau suivante :

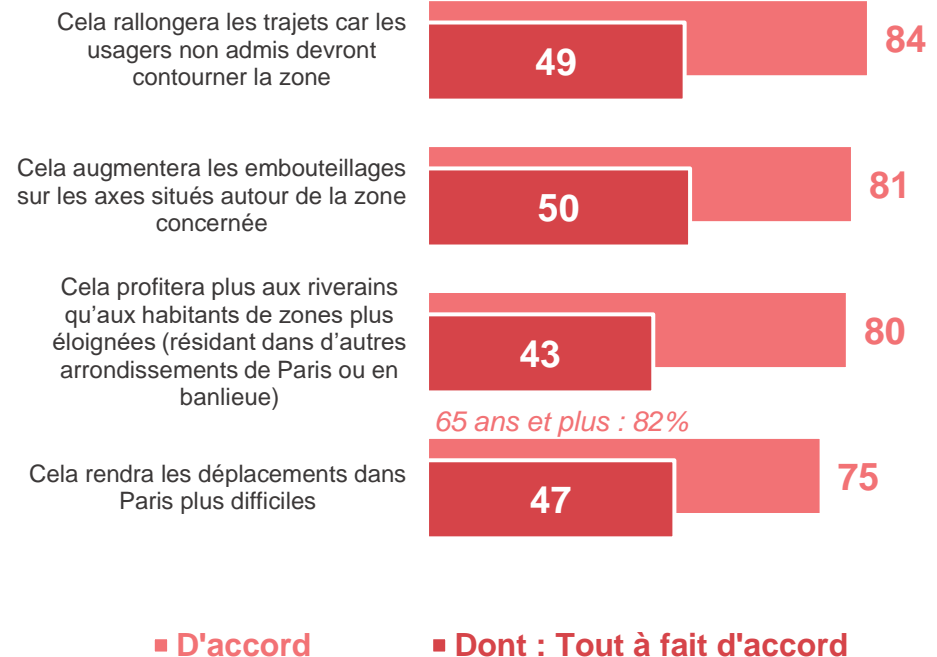
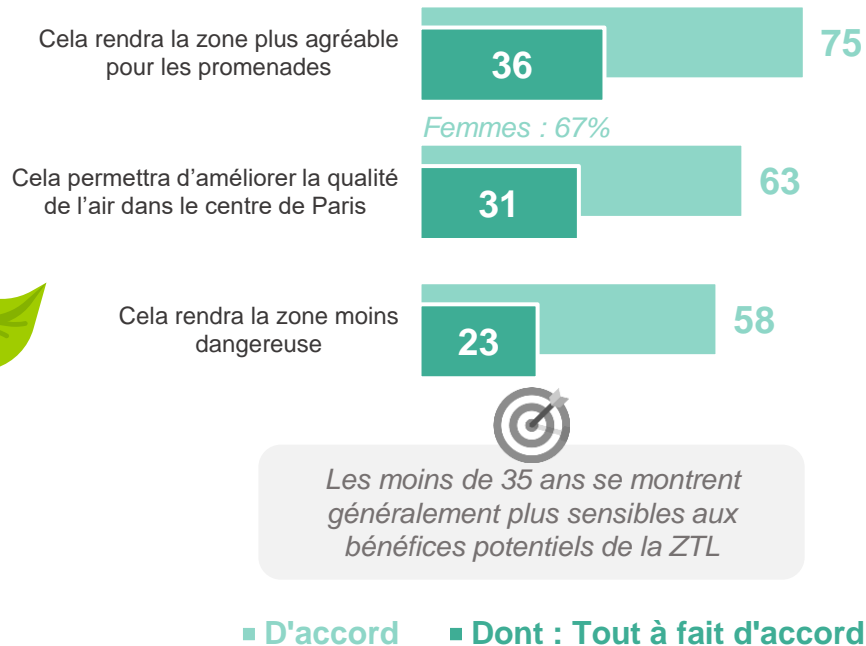
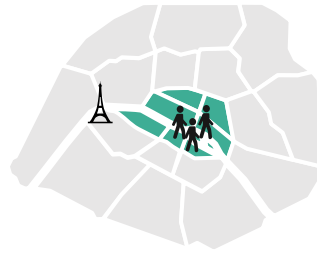
« La Ville de Paris envisage de mettre en place d'une zone à trafic limité (ZTL) à partir de 2022 qui couvrira les arrondissements de Paris Centre (arrondissements 1, 2, 3 et 4) et de Paris Saint-Germain (portion des arrondissements 5, 6 et 7 situés au nord du Boulevard Saint-Germain). Dans cette zone, certaines catégories d'usagers n'auront plus le droit de circuler avec leur véhicule. La liste des véhicules autorisés à circuler dans cette zone doit être définie au cours des prochains mois (mais aujourd'hui les VTC ne sont pas confirmés comme une profession pouvant y avoir accès contrairement aux taxis). »

# Les Parisiens et habitants de la petite couronne reconnaissent des bénéfices potentiels à la ZTL mais anticipent également des désagréments : trajets rallongés, embouteillages, etc.

Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou non avec chacune des affirmations suivantes à propos de la mise en place de cette zone à trafic limité (ZTL) ?

- Aux habitants, en % -

Grand public



Question présentée après la mise à niveau suivante :

« La Ville de Paris envisage de mettre en place d'une zone à trafic limité (ZTL) à partir de 2022 qui couvrira les arrondissements de Paris Centre (arrondissements 1, 2, 3 et 4) et de Paris Saint-Germain (portion des arrondissements 5, 6 et 7 situés au nord du Boulevard Saint-Germain). Dans cette zone, certaines catégories d'usagers n'auront plus le droit de circuler avec leur véhicule. La liste des véhicules autorisés à circuler dans cette zone doit être définie au cours des prochains mois (mais aujourd'hui les VTC ne sont pas confirmés comme une profession pouvant y avoir accès contrairement aux taxis). »

# Assez partagés à nouveau, les Parisiens et habitants de la petite couronne pensent néanmoins en majorité – relative – que les commerces pâtiront de la mise en place d'une ZTL

Toujours à propos de la mise en place de cette zone à trafic limité (ZTL), vous pensez plutôt que... ?

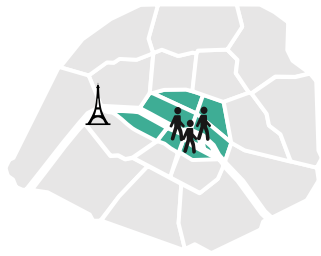
- Aux habitants, en % -

Grand public

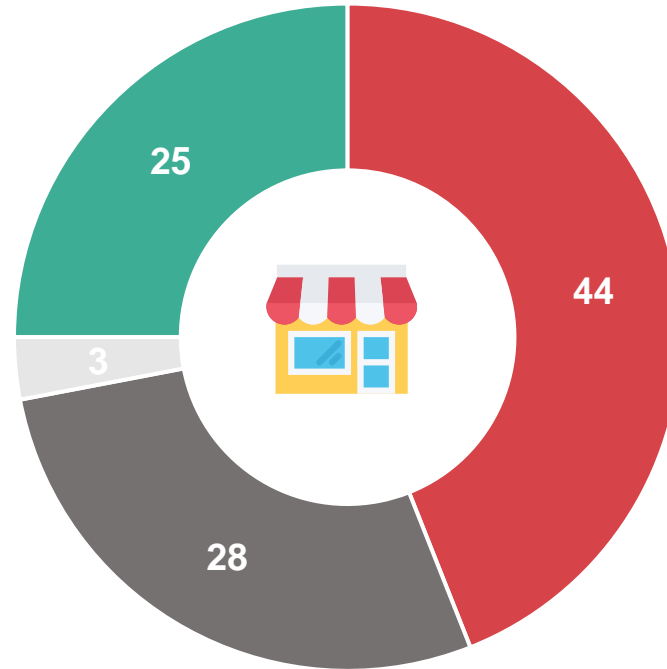


Elle favorisera les commerçants (boutiques, hôtels, restaurants, bars, etc.) établis dans la zone concernée

18-24 ans : 38%  
Sympathisants de gauche : 41%



Ne se prononce pas



Elle nuira aux commerçants (boutiques, hôtels, restaurants, bars, etc.) établis dans la zone concernée

65 ans et plus : 54%  
Sympathisants de droite : 59%

Elle ne changera rien pour les commerçants établis dans la zone concernée

Question présentée après la mise à niveau suivante :

« La Ville de Paris envisage de mettre en place d'une zone à trafic limité (ZTL) à partir de 2022 qui couvrira les arrondissements de Paris Centre (arrondissements 1, 2, 3 et 4) et de Paris Saint-Germain (portion des arrondissements 5, 6 et 7 situés au nord du Boulevard Saint-Germain). Dans cette zone, certaines catégories d'utilisateurs n'auront plus le droit de circuler avec leur véhicule. La liste des véhicules autorisés à circuler dans cette zone doit être définie au cours des prochains mois (mais aujourd'hui les VTC ne sont pas confirmés comme une profession pouvant y avoir accès contrairement aux taxis). »





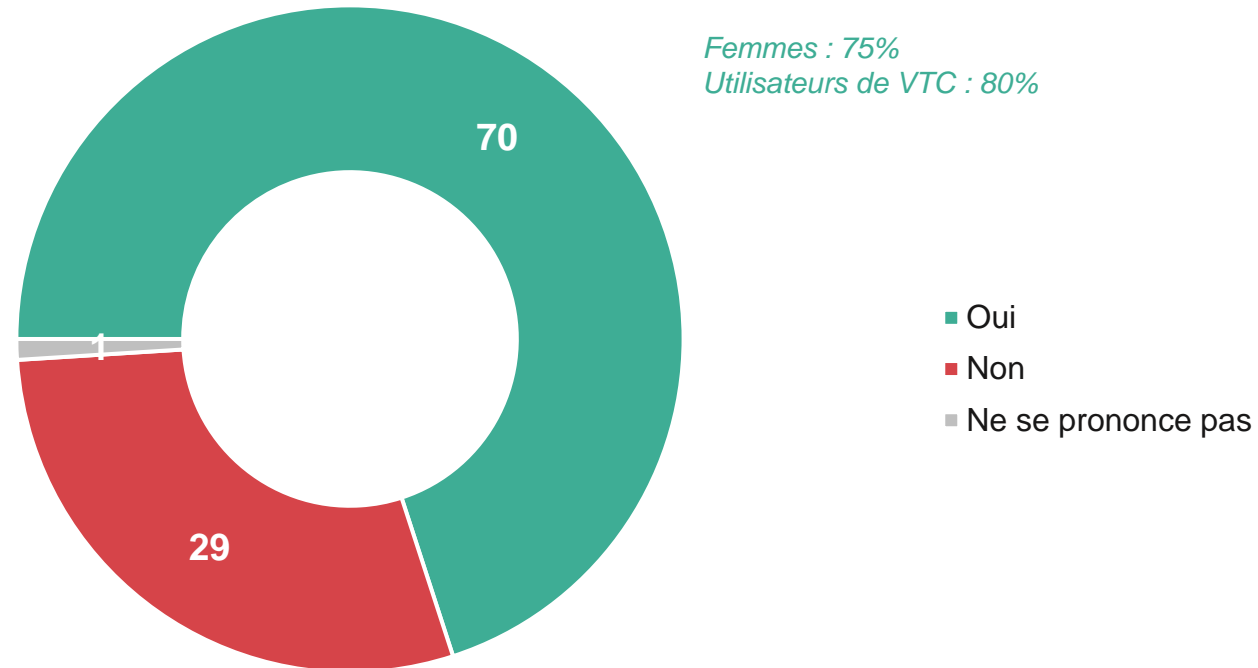
# **Un regard favorable à l'inclusion des VTC dans la Zone à Trafic Limité envisagée**

# 70% des Parisiens et habitants de la petite couronne estiment que les VTC devraient avoir le droit de circuler au sein de la ZTL

D'après vous, les VTC devraient-ils ou non avoir le droit de circuler au sein de cette zone à trafic limité (ZTL) ?

- Aux habitants, en % -

Grand public



Question présentée après la mise à niveau suivante :

« La Ville de Paris envisage de mettre en place d'une zone à trafic limité (ZTL) à partir de 2022 qui couvrira les arrondissements de Paris Centre (arrondissements 1, 2, 3 et 4) et de Paris Saint-Germain (portion des arrondissements 5, 6 et 7 situés au nord du Boulevard Saint-Germain). Dans cette zone, certaines catégories d'usagers n'auront plus le droit de circuler avec leur véhicule. La liste des véhicules autorisés à circuler dans cette zone doit être définie au cours des prochains mois (mais aujourd'hui les VTC ne sont pas confirmés comme une profession pouvant y avoir accès contrairement aux taxis). »

# Plus de la moitié des Parisiens et habitants de la petite couronne anticipent qu'une exclusion des VTC de la ZTL limiterait leurs déplacements dans cette zone

Si les VTC étaient exclus de la zone à trafic limité (ZTL), pensez-vous ou non que cela limiterait vos possibilités de déplacement à destination ou au départ de cette zone ?

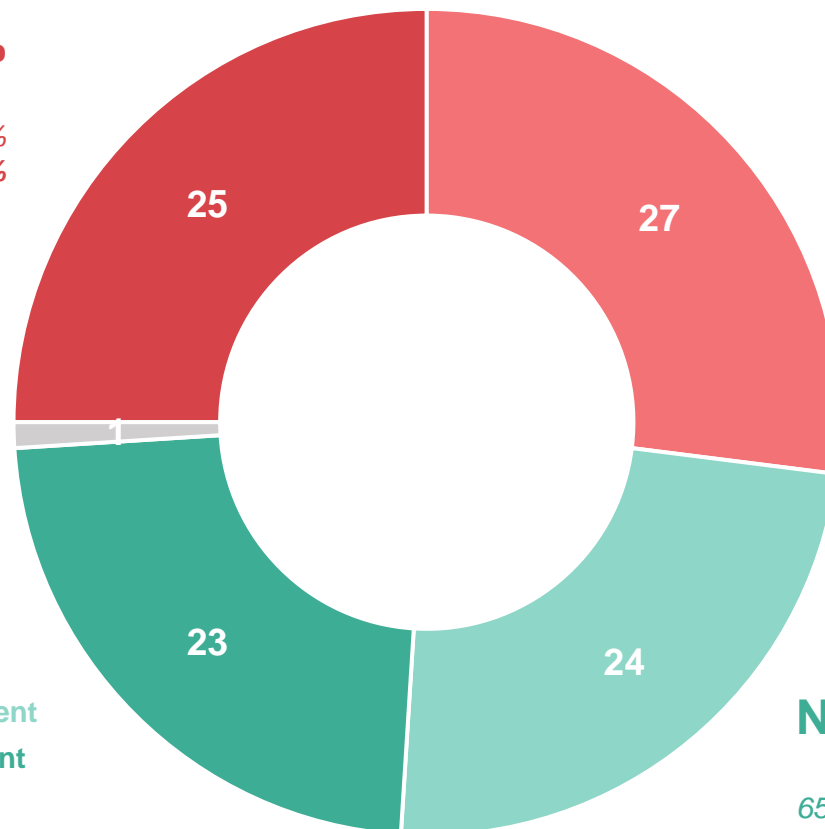
- Aux habitants, en % -

Grand public



**Limiterait : 52%**

*25-34 ans : 61%*  
*Utilisateur de VTC : 65%*



**Ne limiterait pas : 47%**

*65 ans et plus : 61%*  
*Parisiens intra-muros : 56%*

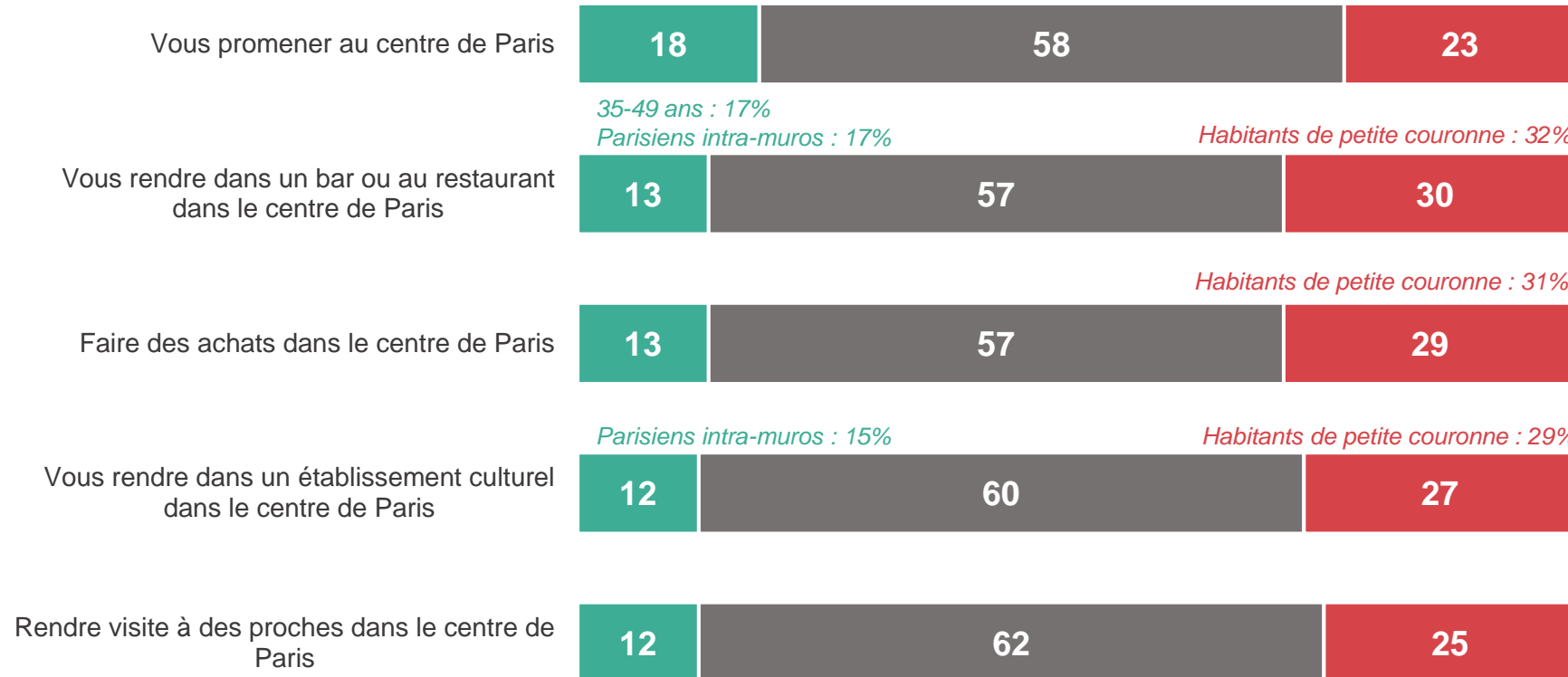
- **Oui, cela limiterait certainement vos possibilités de déplacement**
- **Oui, cela limiterait probablement vos possibilités de déplacement**
- **Non, cela ne limiterait probablement pas vos possibilités de déplacement**
- **Non, cela ne limiterait certainement pas vos possibilités de déplacement**
- Ne se prononce pas

# Les Parisiens et habitants de la petite couronne pensent plus souvent réduire qu'augmenter leur activité au cœur de Paris – notamment leur fréquentation des bars, des restaurants et des boutiques – si les VTC en étaient exclus

D'après vous, si les VTC étaient exclus de la zone à trafic limité (ZTL), iriez-vous plus, moins ou ni plus ni moins... ?

- Aux habitants, en % -

Grand public



Au total, **40%** des Parisiens et habitants de petite couronne pensent qu'ils fréquenteraient moins le cœur de Paris pour une de ces activités si les VTC en étaient exclus

*Moins de 35 ans : 47%*  
*CSP+ : 45%*

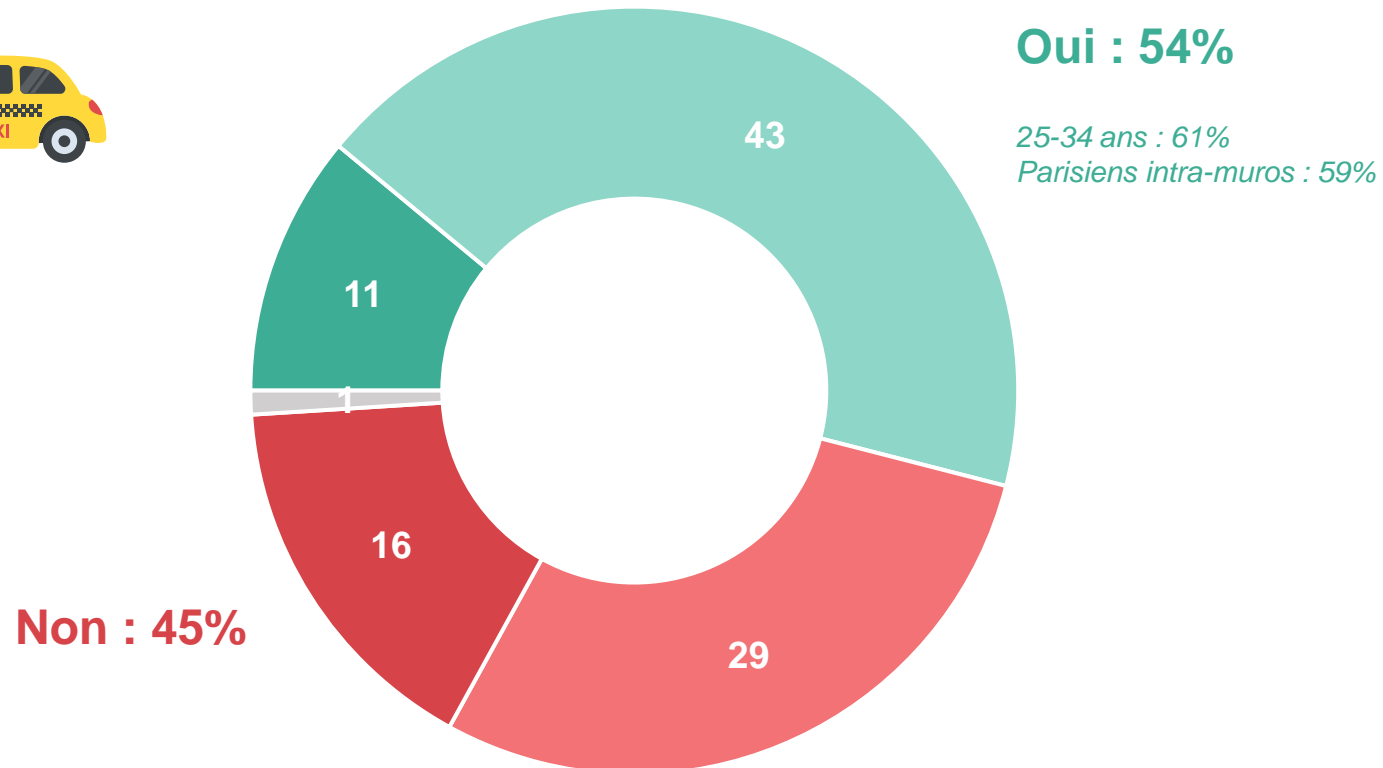
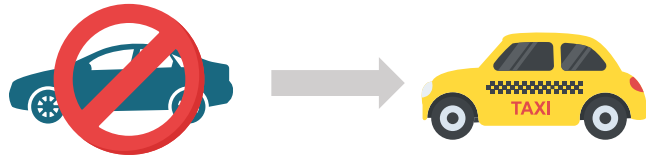
■ Plus    ■ Ni plus ni moins    ■ Moins    ■ Ne se prononce pas

# 54% des utilisateurs de VTC envisagent un report sur les taxis au cas où ils seraient privés de ce mode de transport dans la ZTL contre 45% qui ne partagent pas cette opinion

Si les VTC étaient exclus de la zone à trafic limité (ZTL), vous reporteriez-vous sur les taxis pour vos déplacements personnels ?

- Aux habitants utilisant les VTC, en % -

Grand public



■ Oui, certainement ■ Oui, probablement ■ Non, probablement pas ■ Non, certainement pas ■ Ne se prononce pas

# 40% des utilisateurs déclarent qu'ils auraient moins recours aux VTC si leur chauffeur devait contourner la ZTL, quand presque autant (38%) affirment même qu'ils pourraient arrêter d'utiliser ce service

Si l'établissement de la zone à trafic limité (ZTL) forçait votre VTC à contourner la zone pour vous amener à destination hors ZTL, rallongeant la durée et le prix de votre course, pensez-vous que vous continueriez ou non à utiliser les services VTC ?

- Aux habitants utilisant les VTC, en % -

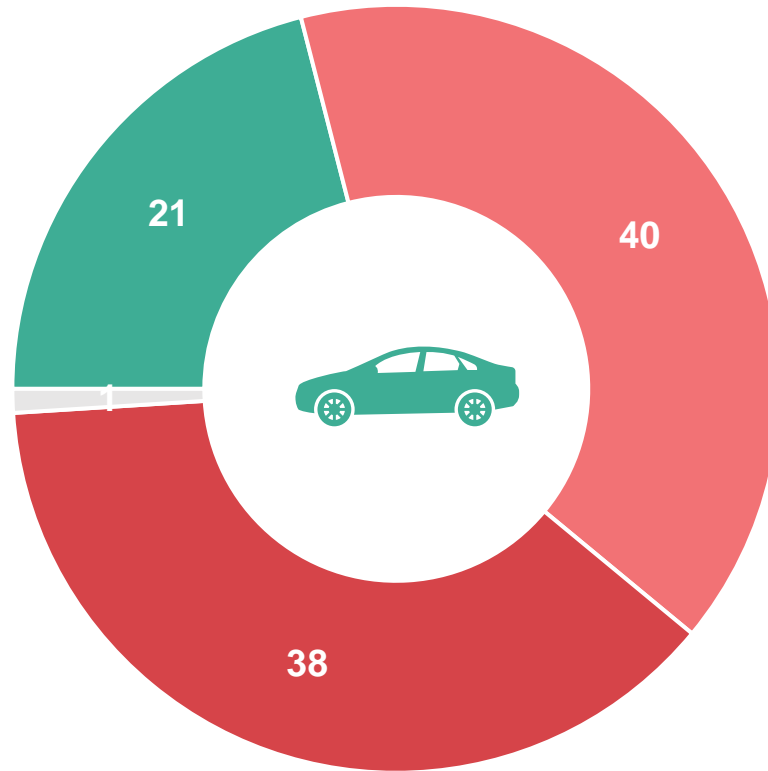
Grand public



Oui, vous continueriez à utiliser les VTC autant qu'avant



25-34 ans : 31%



Oui, vous continueriez à utiliser les VTC mais moins qu'avant

18-24 ans : 56%



Non, vous arrêteriez d'utiliser les VTC



Femmes : 42%



# PARTIE II

## COMMERÇANTS



# **Les commerçants, sceptiques quant à la mise en place d'une Zone à Trafic Limité au centre de Paris**



# Partagés, les commerçants estiment néanmoins à une courte majorité que la mise en place d'une ZTL serait une mauvaise chose. 1 commerçant sur 3 estime même que ce serait une « très mauvaise chose »

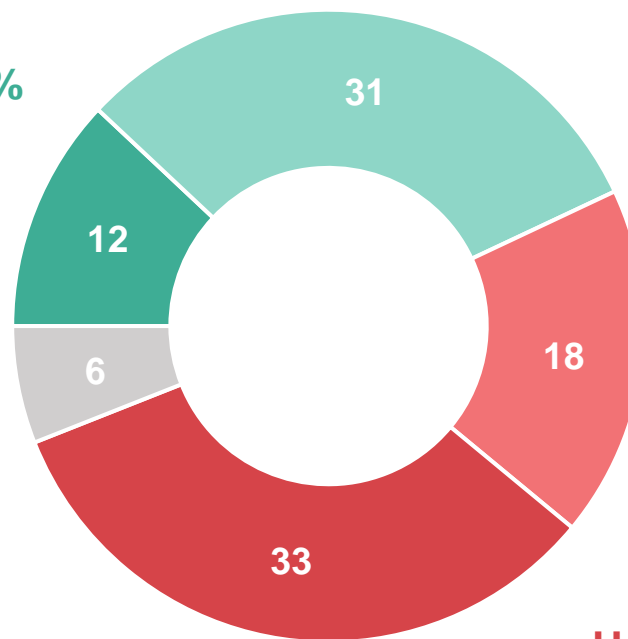
Selon vous, la mise en place de cette zone à trafic limité est...

- Aux commerçants, en % -

Commerçants



Une bonne chose : 43%



Une mauvaise chose : 51%

- Une très bonne chose
- Une plutôt bonne chose
- Une plutôt mauvaise chose
- Une très mauvaise chose
- Ne se prononce pas

Question présentée après la mise à niveau suivante :

« La Ville de Paris envisage de mettre en place d'une zone à trafic limité (ZTL) à partir de 2022. Cette zone couvrira les arrondissements de Paris Centre (arrondissements 1, 2, 3 et 4) et Paris Saint-Germain, c'est-à-dire la portion des arrondissements 5, 6 et 7 située au nord du Boulevard Saint-Germain. Dans cette zone, certaines catégories de véhicules n'auront plus le droit de circuler. La liste des véhicules autorisés à circuler dans cette zone doit être définie au cours des prochains mois, mais aujourd'hui, les VTC ne sont pas confirmés comme une profession pouvant y avoir accès contrairement aux taxis, qui pourraient y accéder. »

# S'ils sont sensibles aux bénéfices potentiels d'une ZTL, les commerçants redoutent également pour la grande majorité d'entre eux ses effets négatifs

Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou non avec chacune des affirmations suivantes à propos de la mise en place de cette zone à trafic limité (ZTL) ?

- Aux commerçants, en % -

Commerçants



Cela rendra la zone plus agréable pour les promenades



Cela permettra d'améliorer la qualité de l'air dans le centre de Paris



Cela rendra la zone moins dangereuse



■ D'accord ■ Dont : Tout à fait d'accord

Cela rallongera les trajets car les usagers non admis devront contourner la zone



Cela augmentera les embouteillages sur les axes situés autour de la zone concernée



Cela rendra les déplacements dans Paris plus difficiles



Cela profitera plus aux riverains qu'aux habitants de zones plus éloignées (résidant dans d'autres arrondissements de Paris ou en banlieue)



■ D'accord ■ Dont : Tout à fait d'accord



Question présentée après la mise à niveau suivante :

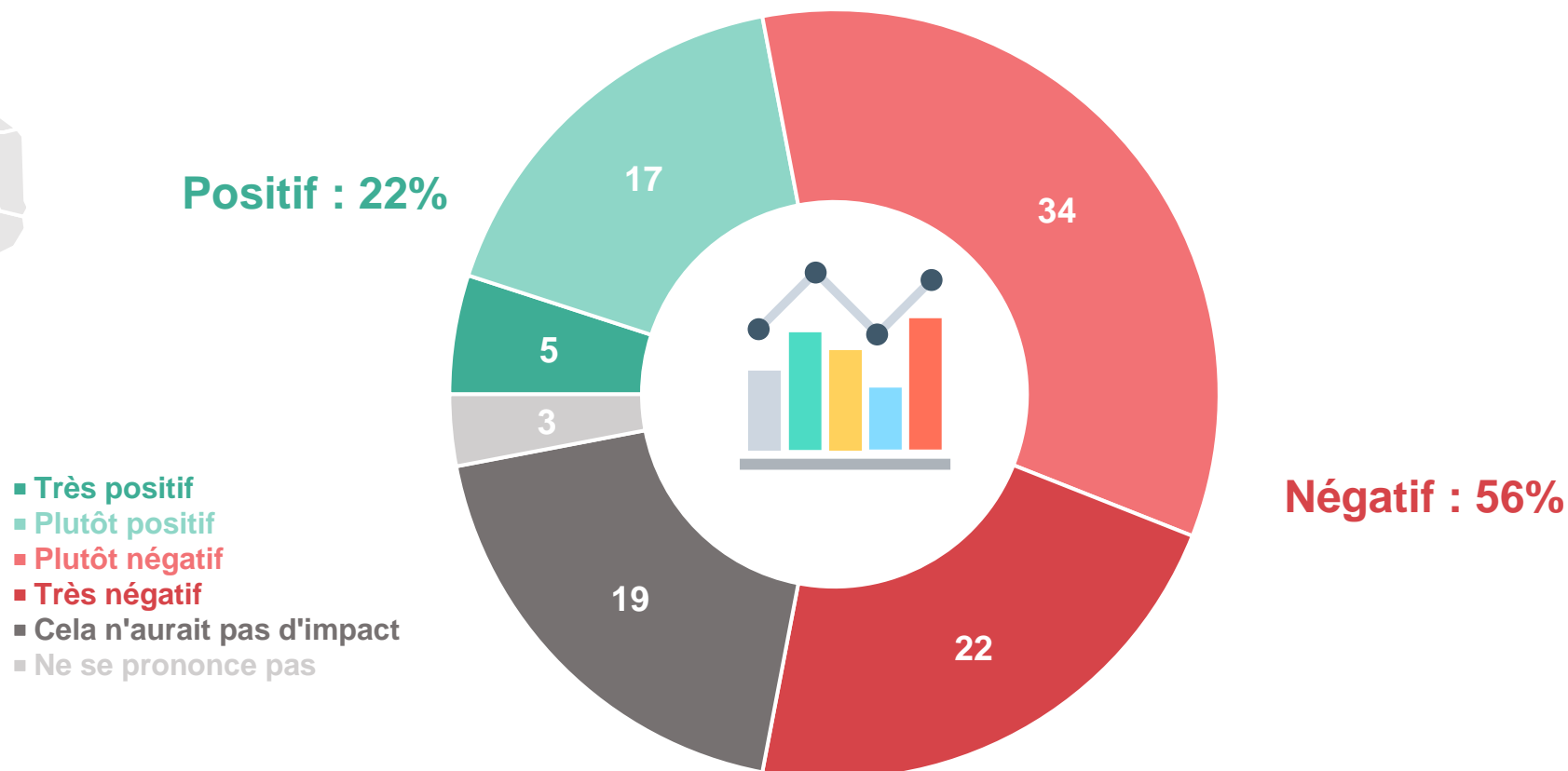
« La Ville de Paris envisage de mettre en place d'une zone à trafic limité (ZTL) à partir de 2022. Cette zone couvrira les arrondissements de Paris Centre (arrondissements 1, 2, 3 et 4) et Paris Saint-Germain, c'est-à-dire la portion des arrondissements 5, 6 et 7 située au nord du Boulevard Saint-Germain. Dans cette zone, certaines catégories de véhicules n'auront plus le droit de circuler. La liste des véhicules autorisés à circuler dans cette zone doit être définie au cours des prochains mois, mais aujourd'hui, les VTC ne sont pas confirmés comme une profession pouvant y avoir accès contrairement aux taxis, qui pourraient y accéder. »

# Une majorité de commerçants (56%) anticipent un impact négatif de la ZTL sur leur activité. Parmi les autres, une partie envisage un impact positif (22%) tandis que l'autre ne prévoit pas d'effet particulier (19%)

Selon vous, si cette zone à trafic limité était mise en place, cela aurait-il un impact ... sur votre activité ?

- Aux commerçants, en % -

Commerçants



Question présentée après la mise à niveau suivante :

« La Ville de Paris envisage de mettre en place d'une zone à trafic limité (ZTL) à partir de 2022. Cette zone couvrira les arrondissements de Paris Centre (arrondissements 1, 2, 3 et 4) et Paris Saint-Germain, c'est-à-dire la portion des arrondissements 5, 6 et 7 située au nord du Boulevard Saint-Germain. Dans cette zone, certaines catégories de véhicules n'auront plus le droit de circuler. La liste des véhicules autorisés à circuler dans cette zone doit être définie au cours des prochains mois, mais aujourd'hui, les VTC ne sont pas confirmés comme une profession pouvant y avoir accès contrairement aux taxis, qui pourraient y accéder. »



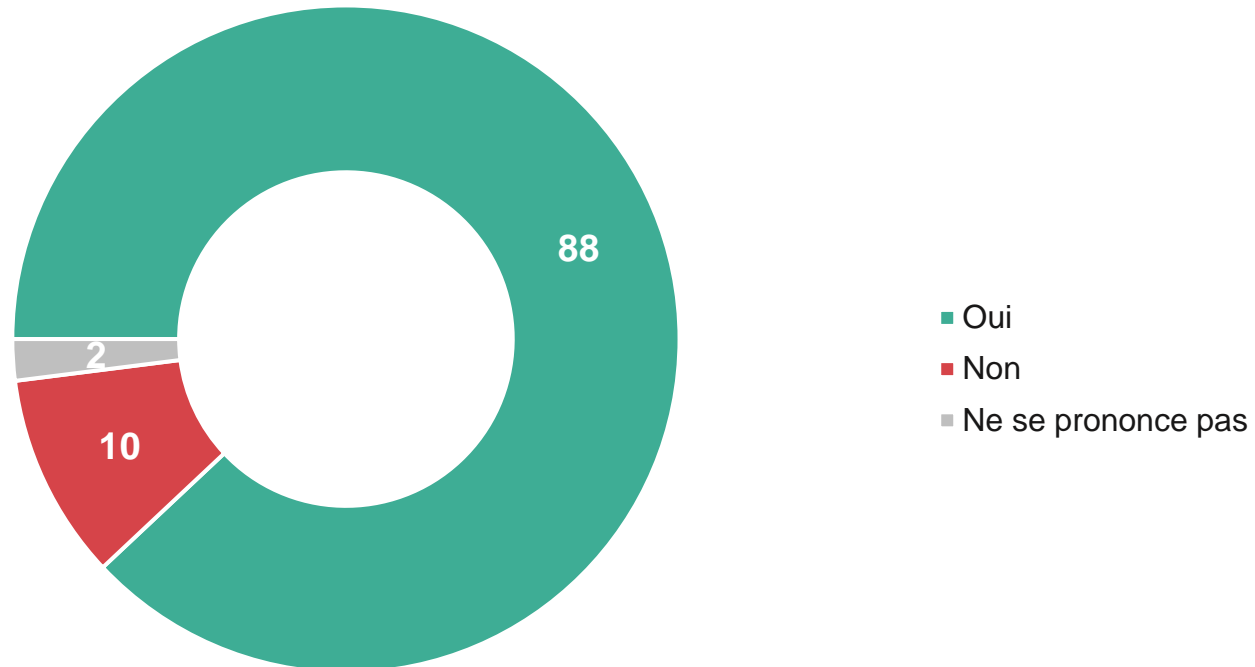
**Des commerçants très disposés à  
l'inclusion des VTC dans la Zone à Trafic  
Limité envisagée**

# Près de 9 commerçants sur 10 estiment que les VTC devraient avoir le droit de circuler dans la ZTL

D'après vous, les VTC devraient-ils ou non avoir le droit de circuler au sein de cette zone à trafic limité (ZTL) ?

- Aux commerçants, en % -

Commerçants



Question présentée après la mise à niveau suivante :

« La Ville de Paris envisage de mettre en place d'une zone à trafic limité (ZTL) à partir de 2022. Cette zone couvrira les arrondissements de Paris Centre (arrondissements 1, 2, 3 et 4) et Paris Saint-Germain, c'est-à-dire la portion des arrondissements 5, 6 et 7 située au nord du Boulevard Saint-Germain. Dans cette zone, certaines catégories de véhicules n'auront plus le droit de circuler. La liste des véhicules autorisés à circuler dans cette zone doit être définie au cours des prochains mois, mais aujourd'hui, les VTC ne sont pas confirmés comme une profession pouvant y avoir accès contrairement aux taxis, qui pourraient y accéder. »

# Plus de la moitié des commerçants anticipent qu'une exclusion des VTC de la ZTL entraînerait un impact négatif sur leur activité qui s'incarnerait par un mécontentement chez les clients et *in fine* une limitation du chiffre d'affaires

Selon vous, si les VTC étaient interdits dans cette zone à trafic limité, cela aurait-il un impact ... sur votre activité ?

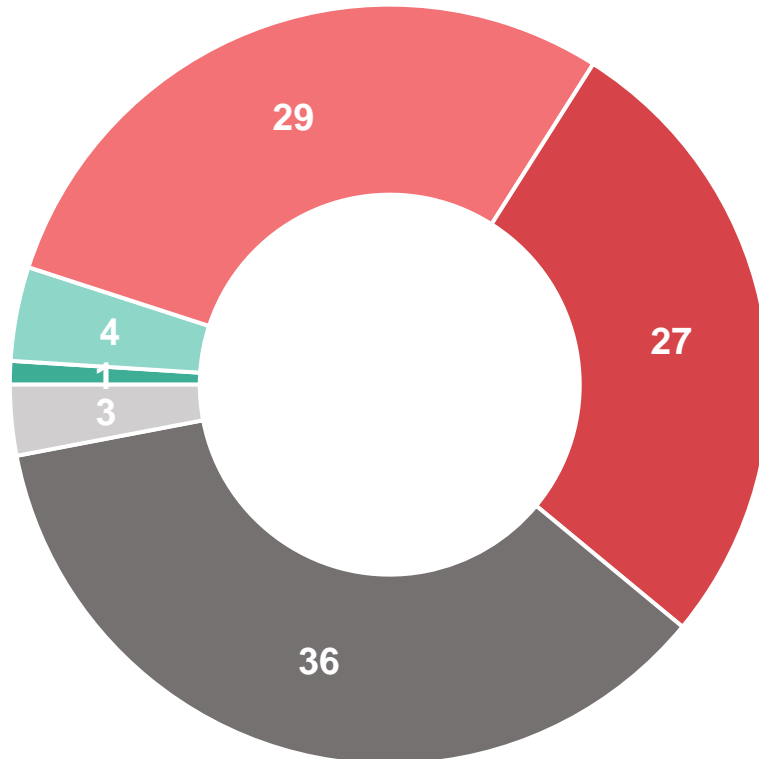
- Aux commerçants, en % -

Commerçants



Positif : 5%

- Très positif
- Plutôt positif
- Plutôt négatif
- Très négatif
- Cela n'aurait pas d'impact
- Ne se prononce pas



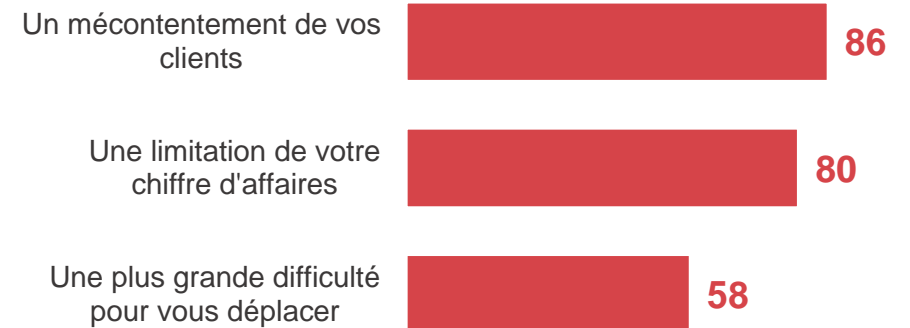
Négatif : 56%

Utilisent des VTC pour se rendre sur le lieu de travail : 75%



Et plus précisément, pensez-vous que cela entraînerait... ?

- Aux **commerçants** qui anticipent un impact négatif de l'exclusion des VTC, en % de réponses « **Oui** » -



Question présentée après la mise à niveau suivante :

« La Ville de Paris envisage de mettre en place d'une zone à trafic limité (ZTL) à partir de 2022. Cette zone couvrira les arrondissements de Paris Centre (arrondissements 1, 2, 3 et 4) et Paris Saint-Germain, c'est-à-dire la portion des arrondissements 5, 6 et 7 située au nord du Boulevard Saint-Germain. Dans cette zone, certaines catégories de véhicules n'auront plus le droit de circuler. La liste des véhicules autorisés à circuler dans cette zone doit être définie au cours des prochains mois, mais aujourd'hui, les VTC ne sont pas confirmés comme une profession pouvant y avoir accès contrairement aux taxis, qui pourraient y accéder. »

# 44% des commerçants craignent qu'une exclusion des VTC de la ZTL ne favorise les commerces situés hors de la zone, quand 45% n'anticipent pas de distorsion de concurrence et 11% ne se prononcent pas sur le sujet

Selon vous, si les VTC devaient être exclus de la zone à trafic limité, cela favoriserait-il les commerces situés dans les autres quartiers de Paris par rapport à ceux situés dans la zone concernée ?

- Aux commerçants, en % -

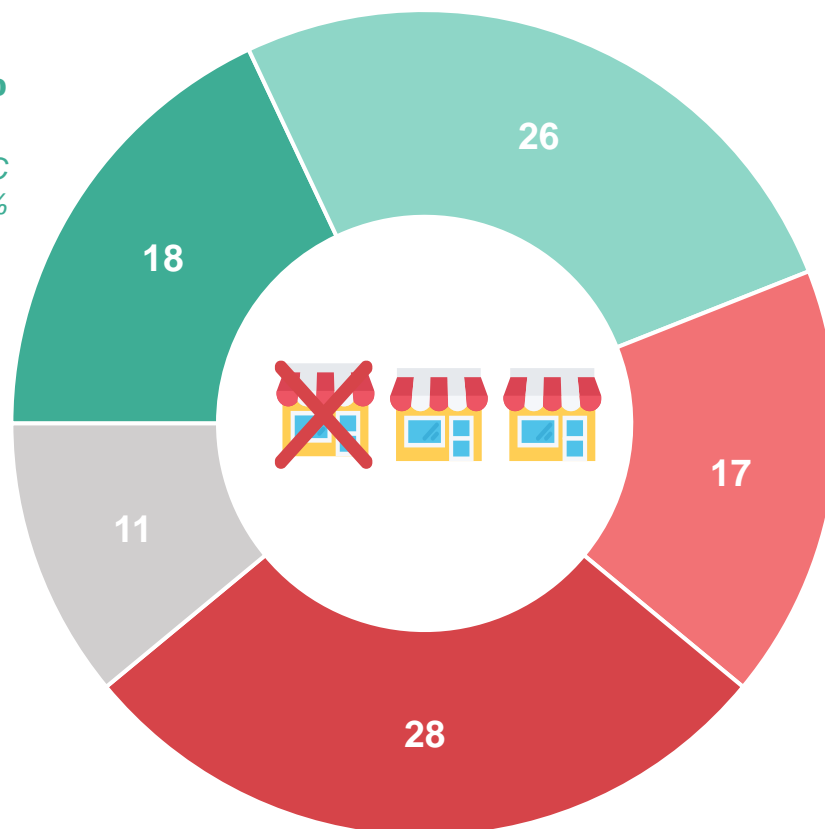
Commerçants



Oui : 44%

*Eux-mêmes ou leur personnel utilisent des VTC pour se rendre sur leur lieu de travail : 55%*

- Oui, tout à fait
- Oui, plutôt
- Non, plutôt pas
- Non, pas du tout
- Ne se prononce pas



Non : 45%

Question présentée après la mise à niveau suivante :

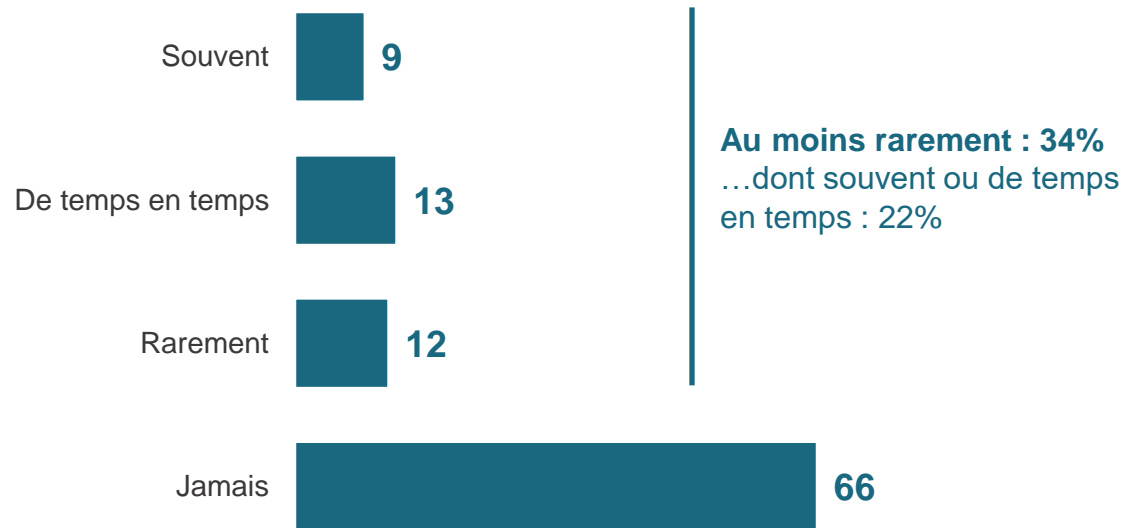
« La Ville de Paris envisage de mettre en place d'une zone à trafic limité (ZTL) à partir de 2022. Cette zone couvrira les arrondissements de Paris Centre (arrondissements 1, 2, 3 et 4) et Paris Saint-Germain, c'est-à-dire la portion des arrondissements 5, 6 et 7 située au nord du Boulevard Saint-Germain. Dans cette zone, certaines catégories de véhicules n'auront plus le droit de circuler. La liste des véhicules autorisés à circuler dans cette zone doit être définie au cours des prochains mois, mais aujourd'hui, les VTC ne sont pas confirmés comme une profession pouvant y avoir accès contrairement aux taxis, qui pourraient y accéder. »

# Près de la moitié des commerçants déclarent qu'eux-mêmes ou leur personnel ont recours (même rarement) aux VTC pour se rendre sur leur lieu de travail

Pour vous rendre sur votre lieu de travail, utilisez-vous souvent, de temps en temps, rarement ou jamais des VTC ?

- Aux commerçants, en % -

## Vous-même



Ne se prononce pas -

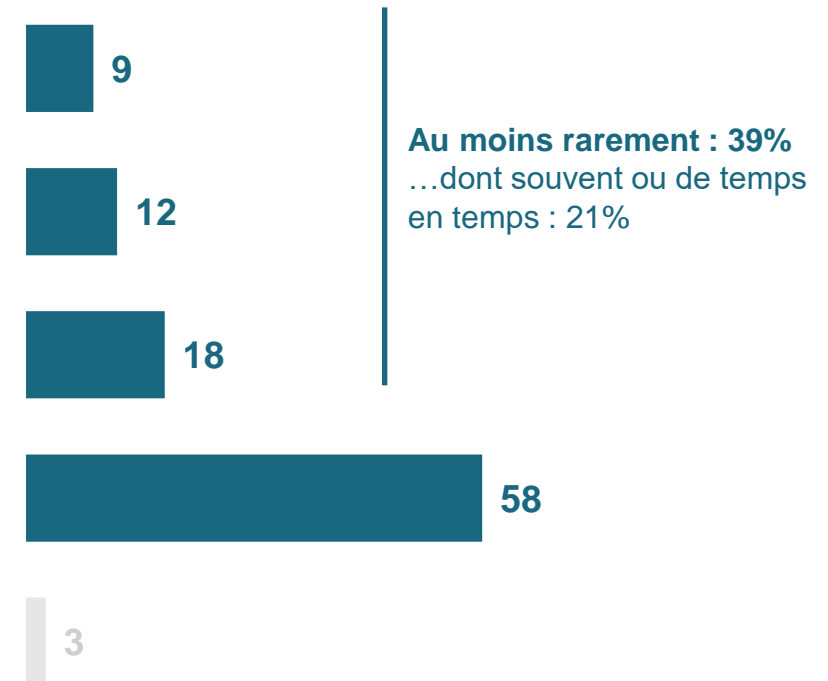
Et pour se rendre sur leur lieu de travail, le personnel de votre établissement utilise-t-il souvent, de temps en temps, rarement ou jamais des VTC ?

- Aux commerçants qui ont au moins un salarié, en % -

Commerçants



## Le personnel de votre établissement



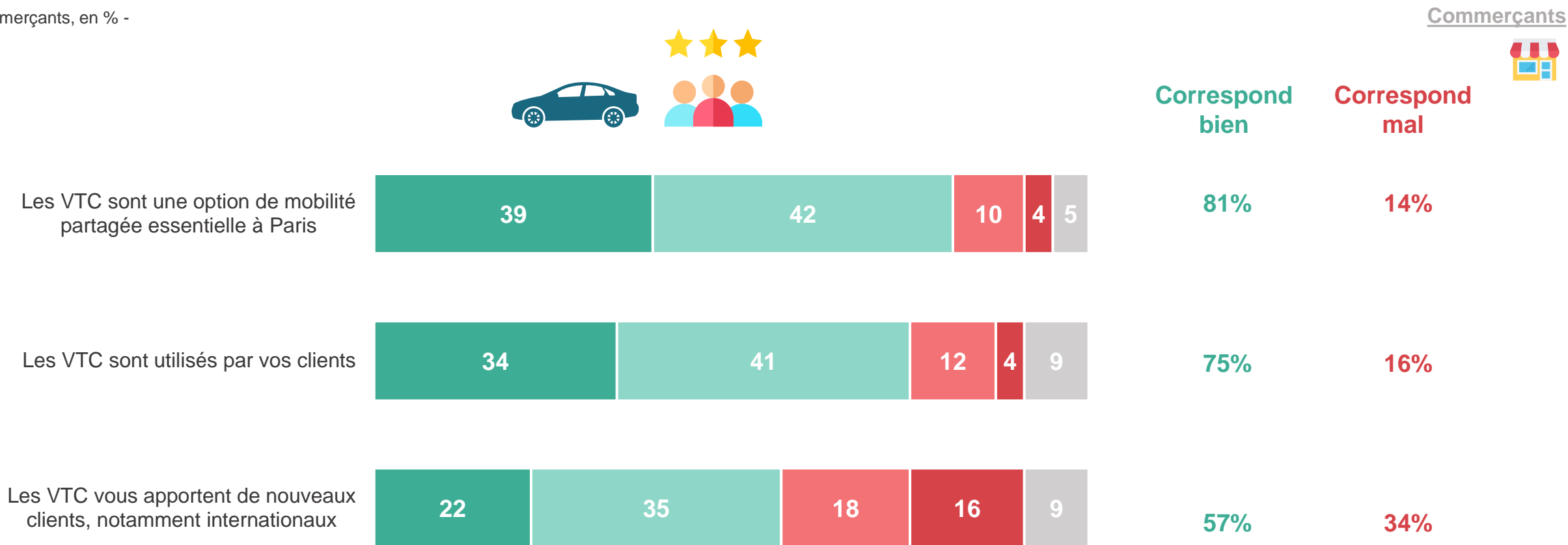
Au total, **48%** des commerçants déclarent qu'eux-mêmes ou le personnel de leur établissement ont recours aux VTC pour se rendre sur leur lieu de travail



# 3 commerçants sur 4 (75%) estiment que leurs clients utilisent les VTC, et plus de la moitié (57%) considèrent que les VTC leur apportent de nouveaux clients

Chacun des qualificatifs suivants correspond-t-il bien ou mal à ce que vous pensez des VTC ?

- Aux commerçants, en % -



# Contacts

Merci de noter que toute diffusion de ces résultats doit être accompagnée des éléments techniques suivants : le **nom de l'institut**, le **nom du commanditaire** de l'étude, la **méthode d'enquête**, les **dates de réalisation** et la **taille de l'échantillon**.

---

Suivez l'actualité de Harris Interactive sur :



[www.harris-interactive.com](http://www.harris-interactive.com)



[Facebook](#)



[Twitter](#)



[LinkedIn](#)

---

## Contacts Harris Interactive en France :

- Jean-Daniel Lévy – Directeur délégué – Stratégies politiques et d'opinion – 01 44 87 60 66 – [jdlevy@harrisinteractive.fr](mailto:jdlevy@harrisinteractive.fr)
- Pierre-Hadrien Bartoli – Directeur des études politiques – 01 44 87 61 05 – [phbartoli@harrisinteractive.fr](mailto:phbartoli@harrisinteractive.fr)